



LOCATION

Applicable à partir du 21 juin 2018

nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

Barème d'honoraires TTC

LOCAUX D'HABITATION / MIXTES / MEUBLES/ LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

À la charge du locataire :

- | | |
|---------------------------|------------------------|
| - Visite | 3 € par m ² |
| - Constitution du dossier | 3 € par m ² |
| - Rédaction du bail | 2 € par m ² |
| - Etat des lieux d'entrée | 3 € par m ² |

Le montant des honoraires réglés par le locataire pour ces prestations ne peut excéder celui versé par le bailleur et doit être inférieur au plafond ci-dessus

À la charge du bailleur :

- | | |
|-------------------------------|------------------------|
| - Visite | 3€ par m ² |
| - Constitution du dossier | 3 € par m ² |
| - Rédaction bail | 3 € par m ² |
| - Rédaction d'acte de caution | 5 € par m ² |

AUTRES LOCAUX BOX / PARKING

150 € TTC (divisé par moitié entre le bailleur et le locataire)

TRANSACTION

Applicable à partir du 21 juin 2018

nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

Barème d'honoraires TTC

Rémunération forfaitaire de 4 000 € sur la part inférieure ou égale à 30 000 € du montant de la transaction.

Au-delà de 30 000 € et jusqu'à 100 000 €, les honoraires sont fixés de la manière suivante : (Prix net vendeur en euros X 0.05) + 2 500 €

Au-delà de 100 000 € et sans limitation, les honoraires sont fixés de la manière suivante : (Prix net vendeur en euros X 0.045) + 2 500 €

- Prix arrondis à la centaine inférieure
- Mandat de vente : honoraires à la charge du vendeur
- Mandat de recherche : honoraires à la charge de l'acquéreur

